

**COMPTE RENDU**

**de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du mercredi 19 septembre 2001 à 20 h 00**

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération(1)
15	15	15

L'an deux mille un **et le mercredi 19 septembre à 20 h 00**, le conseil municipal de **BENY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **M. Gilbert LAISSARD.**

(1) Sauf indication différente, après accord du conseil.

Date de la convocation : **8 septembre 2001**

Date d'affichage :

**8 septembre 2001**

**Présents :** Gilbert LAISSARD, Georges RODET, Geneviève GUILLON, Yves FAVIER, Jean-François NALLET, Michèle DANANCIER, Ernest MARQUIS, Isabelle OVIGUE, Elie BERARD, Françoise BILLOUD, Jean-Claude GONOD, Joël CORNATON, Isabelle OVIGUE, Alexandre PROST, Christophe HUMBERT et Georges LAURENT

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire :** Yves FAVIER

Le compte rendu de la réunion du 18 juillet 2001 est approuvé.

**CONTRAT ASSURANCE GROUPAMA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition d'un Algéco pour l'école. Il donne lecture du contrat élaboré par GROUPAMA.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré :

**ACCEPTE et AUTORISE** le Maire à signer le nouveau contrat n° 110703131016 établi par GROUPAMA.

**CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT : Demandes de subvention pour travaux de toiture**

Monsieur le Maire donne lecture de deux dossiers de demande de subvention dans le cadre du Contrat Global de Développement Bresse-Revermont Val de Saône présentés par :

- Mme Mr BERTHIER Xavier (Garavand),
- Mme PECHU et Mr PONCELET Stéphane (Marmont)

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, étudié les dossiers et délibéré, le Conseil Municipal:*

**VOTE** la somme de 2 000 Francs chacun pour la réfection de leur toiture à condition que le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône donne également avis favorable et verse lui-même sa subvention de 5 000 Francs par dossier.

## **INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES VERSEES AU TRESORIER A COMPTER DU 17 MARS 2001**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de délibérer à l'octroi des indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires.  
Monsieur le Maire donne lecture de la loi n°82.213 du 2/03/1982, décret n° 82.979 du 19/11/82 et de l'arrêté interministériel du 16/09/1983.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal:*

*DECIDE* d'attribuer au trésorier Mr Michel DAUBORD, et à compter du 17 mars 2001 :

- l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- l'indemnité de confection des documents budgétaires sur la base de 200 francs.

### **FONDS SOLIDARITE LOGEMENT**

Par courrier du 22 août 2001, M. le Préfet et M. le Président du Conseil Général sollicitent les communes qui voudraient apporter une contribution volontaire au fonds solidarité logement (F.S.L.). Le F.S.L. est l'outil financier du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.D.).

Le P.D.A.L.D. permet :

- d'aider les locataires à se maintenir dans leur logement.
- d'aider les ménages à accéder à un logement locatif.
- d'accorder des mesures d'accompagnement social lié au logement pour favoriser l'insertion des ménages.

Le F.S.L., constitué en association loi 1901, est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Général. Il est financé à parité par l'Etat et le Conseil Général, seules contributions obligatoires, et est ouvert aux adhésions volontaires (bailleurs publics, privés, communes, C.A.F., M.S.A., ASSEDIC).

Après avoir entendu cet exposé du maire, le conseil municipal :

*DECIDE* de renouveler l'adhésion au Fond Solidarité Logement pour la somme de 1 254 F (2 francs par habitant).

### **SYNDICAT BRESSE REVERMONT : Service de l'Eau potable**

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2000 :

- informations générales sur le contrat d'affermage,
- Production de l'eau (stations de traitement, de pompage),
- distribution de l'eau (réservoirs, réseau, branchements),
- qualité de l'eau,
- indicateurs de gestion,
- compte rendu financier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

*APPROUVE* le rapport de l'année 2000, et *INDIQUE* qu'il est consultable en Mairie.

### **TRAVAUX CLOS DE LA CURE (fuite d'eau)**

Une fuite d'eau a été constatée à l'occasion du relevé des compteurs. Les travaux de remplacement des conduites entre les compteurs et les appartements de l'ancien presbytère ont été effectués par la Commune.

Le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge le surplus de consommation constaté par rapport à la moyenne des trois dernières années.

### **MOBILIER DE L'ÉGLISE (bancs, parquet)**

L'Association Diocésaine Paroisse de BENY a proposé de participer à l'acquisition des bancs de l'Eglise pour la somme de 91 975.50 francs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** la participation de l'Association Diocésaine Paroisse de Béný pour un montant de 91975.50 francs.

### **RETROCESSION PARCELLE SAFER (A39)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des courriers de la SAFER et de la SCETAUROUTE concernant deux parcelles.

La convention adressée par SCETAUROUTE à la Commune prévoyait la cession, à titre gratuit, d'une surface de 5 ha 56 a 05 ca destinée aux mesures compensatoires de l'autoroute A 39. Cette convention prévoyait également le paiement d'une indemnité pour le boisement de 5 ha 07 a 06 ca.

Pour mémoire, les parcelles D 431 et 432 d'une contenance totale de 8 340 m<sup>2</sup> ont été acquises par SAPRR au nom de la commune. Par suite du remembrement, cette superficie a été attribuée à la commune sous la référence ZK 2 de 77 a 14 ca et la SAFER a été attributaire de la parcelle ZK 3 de 4 ha 29 a 92 ca.

En vue de régulariser ce dossier, le SCETAUROUTE demande de bien vouloir accepter la cession à titre gratuit par la SAFER de la parcelle ZK 3 (champ Billier).

Par ailleurs, la SAFER demande si la commune est intéressée pour l'acquisition de la parcelle ZB 33 (Taillis des bruyères), non plus à titre gratuit mais moyennant le prix de 9 227 francs.

Après avoir entendu cet exposé du maire et délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle ZK 3, à titre gratuit.

**REFUSE** l'acquisition de la parcelle ZB 33.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant la parcelle ZK3.

### **REPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE PENDANT CONGES MATERNITE**

Le Maire informe le conseil de l'indisponibilité de Madame MOREL Christelle, agent administratif, pour cause de congés maternité à compter du 25 septembre. Il propose de ne pas laisser vacant ce poste durant toute cette période et qu'un remplacement ait lieu.

Il précise avoir déjà pris contact avec Mme Liliane MOIRAUD, secrétaire de mairie à BEAUPONT, qui a donné son accord pour effectuer ce remplacement.

Monsieur Georges GOULY, maire de BEAUPONT, a également manifesté son accord.

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal:*

**EMET** un avis favorable au remplacement de Madame MOREL Christelle.

Madame MOIRAUD Liliane percevra une indemnité égale à 14.25 /39 ème selon l'indice majoré 478 et indice brut 566 et jusqu'à la fin du congés de maternité (31 janvier 2002).

Nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat :

- Mardi : 14 à 17 h,
- Jeudi : 9 à 11 h 30 (sans changement),
- Vendredi : 14 à 17 h.

## **ADMR**

L'Association locale Bresse Revermont de l'ADMR qui intervient sur 14 communes du secteur et emploie 20 salariées (à temps partiel) est confrontée à des difficultés financières. Elle a transmis à la Commune un dossier pour appuyer une demande de subvention de 5.80 frs par habitant.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*DECIDE* de verser une subvention exceptionnelle de 3 francs par habitants au profit de l'ADMR soit 1881 francs

## **COMITE DES FETES**

Michèle DANANCIER informe le conseil que le comité des fêtes qui a été créé le 24 juillet 2001 est déjà très actif. Le concours de pétanque du 08 septembre a été un succès, de nombreux projets sont en cours d'élaboration.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*DECIDE* d'allouer au comité des fêtes la subvention qui était attribuée à la fête patronale soit 1620 francs.

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Après de nombreuses interventions auprès du Conseil Général, du transporteur et de l'inspection de l'Education Nationale, le circuit de transport scolaire intègre depuis le 13 septembre le nouveau point d'arrêt des Blancs Pivet sans modification des horaires de classe.

## **COMTE RENDU COMMISSION BATIMENT**

Isabelle OVIQUE donne le compte rendu de la réunion du 4 juillet 2001: la commission propose divers travaux : stade, monument aux morts, cimetière, WC public, local cantonnier.

Travaux de rénovation de l'école : Georges RODET informe de l'avancement du dossier :

- Chauffage : très forte augmentation du lot chauffage pour tenir compte de la réglementation applicable aux classes maternelles (25 radiateurs basse température). Pour rester dans l'enveloppe prévue, la chaudière actuelle sera conservée, seul le brûleur sera remplacé (passage au gaz).

- L'appel d'offres est lancé, réunion d'ouverture des plis aura lieu le lundi 29 octobre à 14 heures en Mairie.

## **TRAVAUX SYNDICAT SEVRON SOLAN**

Les travaux du bief d'Aussiat sont effectués. Il reste à faire la traversée du Chemins des Pierres. Sur le Sevron, enrochement à proximité de la lagune, réfection des seuils endommagés.

## **COMMISSION VOIRIE : Travaux en cours et à engager**

Yves FAVIER donne le compte rendu de la réunion du 25 juillet 2001.

Travaux réalisés : émulsion sur accotements dans la traversée du village.

Travaux prévus : peinture de bandes de rive, tourne à gauche près du cimetière, passage piétons près de l'école. Travaux de busage de fossés pour créer des zones de croisement. Elagage de dessertes forestières.

## REUNIONS EURO

Mme GUILLON Genevière informe que deux réunions ont eu lieu le 3 et 10 septembre. Les participants (20 personnes à chaque fois) ont été très intéressés..

Elle informe que toutes personnes retraitées peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'à la fin de l'année, les réunions seront programmées en fonction des demandes.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**Demande de subvention par la Société d'entraide des membres de la légion d'honneur** : Le Conseil Municipal décide de ne rien verser.

**Heures complémentaires Martine BOUVARD** : Monsieur le Maire informe que Madame BURDEYRON Marie-Rose est en congés maladie, et c'est Madame BOUVARD Martine qui la remplace.

Il propose de lui verser les heures complémentaires qui seront réglées sur la base de son salaire pour tous congés maladie, vacances de Madame BURDEYRON Marie-Rose.

Ces heures seront notées par l'intéressée et visées par le Maire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*ACCEPTE* de verser les heures complémentaires à Madame BOUVARD Martine sur la base de son salaire pour toutes absences de Madame BURDEYRON Marie-Rose

**Bibliothèque** : Le Conseil Général a accordé (pour la deuxième et dernière fois) une subvention pour l'achat de livres d'une valeur de 10 000 francs.

**Tarifs 2002** : Le Conseil Municipal actualise et convertit en Euro les tarifs applicables au 1er janvier 2002 : locations bâtiment Garavand, Stade, concessions cimetière, taxe sur débits de boisson, assainissement (droit de branchement et participation au réseau d'égout) (cf annexe). Les tarifs pour la garderie sont applicables au 1er octobre 2001.